



## Frais à la charge du locataire

Par **xavier77**, le **01/09/2015 à 15:24**

Bonjour,

J'ai un évier bouché, j'ai essayé de le faire déboucher mais c'est bouché plus loin dans la cour. L'agence qui me loue la maison me dit que c'est à moi de payer les travaux, est-ce vrai ?

Par **squier**, le **01/09/2015 à 18:20**

Une petite recherche sur GOOGLE où pleins de gens ont eu le même problème

"Le débouchage (ou dégorgement) des égouts n'est pas une charge récupérable car non prévu au décret 87-713, (sauf si le responsable est identifié de façon indiscutable)."

Par **janus2fr**, le **02/09/2015 à 07:56**

Bonjour squier,

Le décret 87-713 liste les charges récupérables. Mais ici, on est dans le cas d'une réparation locative et ça, c'est le décret 87-712 qui traite ce cas.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148>

Dans ce décret, on lit :

[citation] IV. - Installations de plomberie.

a) Canalisations d'eau :

Dégorgement

[/citation]

Par **squier**, le **02/09/2015 à 10:18**

Comme dit dans mon post précédent, il faut voir où c'est bouché

Si c'est bouché sous votre évier, évidemment que c'est à votre charge : c'est de l'entretien

Par contre, si c'est bouché au niveau de la cave et que vous êtes au 6ème étage....

Par **janus2fr**, le **02/09/2015 à 10:39**

[citation]Comme dit dans mon post précédent, il faut voir où c'est bouché [/citation]  
Ah ? Vous dites ça dans votre post précédent ?

[citation]Une petite recherche sur GOOGLE où pleins de gens ont eu le même problème

"Le débouchage (ou dégorgement) des égouts n'est pas une charge récupérable car non prévu au décret 87-713,( sauf si le responsable est identifié de façon indiscutable)."[/citation]

Par **squier**, le **02/09/2015 à 11:31**

Oui

Si c'est dans votre appartement ou juste après, on sait que c'est vous

Par contre, à la cave, avec 40 lots, comment savoir ?

L'employé ne va pas faire un prélèvement pour identifier l'ADN.

Par **janus2fr**, le **02/09/2015 à 11:50**

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une maison et qu'apparemment la conduite est engorgée au niveau de la cour de la maison.

Je ne vois pas bien le rapport avec vos 40 lots ?